

RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Saint-Pierre-et-Miquelon est compétente pour l'ensemble du territoire. Elle s'est réunie à une seule reprise (réunion plénière) au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

0

Recevabilité et orientation

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Mesures pérennes et mesures provisoires

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	0	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	0	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	0	

*À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires*

**Relations avec les Tribunaux :**

Aucune

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Cette commission n'existe pas sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Des échanges, au besoin, en lieu avec les travailleurs sociaux

---

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

MN 13  
2

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Sans objet

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

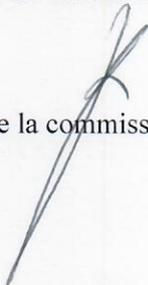
Sans objet

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Sans objet

Saint-Pierre, le 21 février 2024,

Le Président de la commission,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending downwards and to the left.

Le Secrétaire de la commission,

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
<b>Dossiers déposés</b>			
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)			
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)			
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>1</b>		
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale			
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>			
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier			
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>1</b>		
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier			
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)			
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)			
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	100 %		
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>1</b>		
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)			
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)			
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)			
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)			
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	100 %		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	100 %		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)			
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>			
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>			
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>			
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)			

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)			
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)			

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*		9,5 %	6,9 %
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*		33,9 %	34,9 %
Part des plans conventionnels conclus*		6,7 %	6,8 %
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*		37,9 %	43,8 %
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*		63,8 %	72,2 %

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>commission</b>	<b>Dettes financières</b>							
	dont dettes immobilières							
	dont dettes à la consommation							
	dont autres dettes financières							
	<b>Dettes de charges courantes</b>							
	<b>Autres dettes</b>							
	<b>Endettement global</b>							

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>REG</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>52 577</b>	<b>1 473</b>	<b>5 378</b>	<b>70,8%</b>	<b>74,4%</b>	<b>17 169</b>	<b>3,0</b>
	dont dettes immobilières	18 295	158	228	24,6%	8,0%	99 523	1,0
	dont dettes à la consommation	32 275	1 273	4 098	43,4%	64,3%	16 928	3,0
	dont autres dettes financières	2 007	826	1 052	2,7%	41,7%	1 100	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>11 942</b>	<b>1 604</b>	<b>4 728</b>	<b>16,1%</b>	<b>81,0%</b>	<b>4 800</b>	<b>2,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>9 775</b>	<b>902</b>	<b>1 832</b>	<b>13,2%</b>	<b>45,6%</b>	<b>2 155</b>	<b>1,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>74 294</b>	<b>1 980</b>	<b>11 938</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 880</b>	<b>5,0</b>

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>2 877 094</b>	<b>81 573</b>	<b>382 453</b>	<b>68,4%</b>	<b>80,0%</b>	<b>14 940</b>	<b>4,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>591 774</b>	<b>77 774</b>	<b>263 163</b>	<b>14,1%</b>	<b>76,3%</b>	<b>3 842</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>736 979</b>	<b>55 557</b>	<b>123 439</b>	<b>17,5%</b>	<b>54,5%</b>	<b>1 980</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 205 846</b>	<b>101 960</b>	<b>769 055</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 446</b>	<b>6,0</b>

MN 75